



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'euro a coûté 56 000 euros à chaque Français en 20 ans

Question écrite n° 17590

Texte de la question

M. Louis Aliot attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le rapport du centre de politique européenne (CPE) relatif au coût de la politique monétaire européenne pour la France. Laboratoire d'idées allemand reconnu, le centre de politique européenne a publié une étude intitulée « 20 ans d'euro : perdants et gagnants ». Ce document indique que chaque France aurait perdu 56 000 euros en moyenne pour la période 1997-2017. Un chiffre colossal qui donne le vertige. Les Allemands et les Néerlandais auraient, quant à eux, toujours pour la même période, gagné respectivement 23 116 euros et 21 003 euros. Conçu pour l'Allemagne, l'euro fut en réalité un « super mark » qui aura lourdement coûté aux Français et aux Italiens qui ont mal négocié le passage à la monnaie unique, laissant Berlin dicter sa loi en décidant de l'instauration d'une monnaie trop forte pour ces économies qui alors se portaient bien. La crise française semble donc être d'abord une crise monétaire. Il lui demande si le ministère de l'économie reconnaît une erreur d'appréciation historique et s'il compte en prendre acte pour sortir la France de l'impasse économique et monétaire dans laquelle elle se trouve.

Texte de la réponse

L'étude citée se fonde sur une méthodologie très contestable : elle tente d'évaluer ce qu'il se serait passé si l'euro n'avait pas été mis en place en assimilant les pays de la zone euro à des portions d'autres pays. L'étude repose donc sur des choix méthodologiques hypothétiques. Selon l'étude, l'économie française serait ainsi similaire à un mélange à part à peu près égales entre l'Australie (important pays exportateur de matières premières et n'ayant pas connu de récession depuis plus de 25 ans) et le Royaume-Uni (économie flexible aux gains de productivité très faibles depuis le début de la crise). L'économie allemande est quant à elle comparée au Japon pour 1/3 (où le produit intérieur brut (PIB) par tête est en baisse tendancielle du fait du vieillissement), au Bahreïn (pays d'1,5 million d'habitants et exportateur de pétrole) et au Royaume-Uni pour environ 1/3 chacun et à la Suisse pour 10%. Ces choix méthodologiques ne reposent sur aucune analyse sérieuse et sont particulièrement contestables. En outre, les résultats de cette étude paraissent disproportionnés : prétendre que l'euro seul est la raison d'une éventuelle perte de l'équivalent de 2 années de PIB en 20 ans pour la France (3 600 milliards d'euros) paraît en effet peu crédible. Au contraire, l'introduction de l'euro a protégé le pouvoir d'achat des ménages et a favorisé l'accès au crédit pour les ménages et les entreprises qui ont par ailleurs bénéficié de marchés plus transparents et d'échanges commerciaux renforcés, comme l'a rappelé par exemple le président de la Banque centrale européenne Mario Draghi le 25 décembre 2018 dans un discours donné à Pise en Italie. L'euro a ouvert une période de stabilité des prix avec une inflation très modérée : celle-ci a atteint 1,4% en moyenne entre 2002 et 2016, contre 2,1% entre 1986 et 2001. En outre, l'introduction de l'euro s'est accompagnée d'une baisse marquée des taux d'intérêt auxquels les ménages peuvent emprunter pour acheter leurs maisons par exemple : les taux des nouveaux prêts immobiliers en France sont ainsi d'environ 1,5 % à fin 2018 alors que l'inflation en France a atteint 1,8 % (selon les données publiées par la Banque centrale européenne (BCE) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Bien sûr, des insuffisances demeurent dans l'architecture économique et financière de la zone euro, malgré les mesures

importantes décidées en réponse à la crise économique et financière. Sous l'impulsion de la France et sur la base de l'accord franco allemand de Meseberg en juin 2018, des travaux sont en cours pour renforcer la zone euro, notamment avec la création d'un budget de convergence et de compétitivité. Cela passe également par le renforcement du partage des risques entre pays (via l'approfondissement de l'Union bancaire, de l'Union des marchés de capitaux), par l'établissement d'une fonction de stabilisation macroéconomique pour aider les pays à absorber les chocs, et enfin par le renforcement de la coordination des politiques économiques et une plus grande harmonisation sociale et fiscale.

Données clés

Auteur : [M. Louis Aliot](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17590

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2019](#), page 2026

Réponse publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5602